Image not found or type unknown

Ratko Mladic comparaîtra vendredi matin devant le TPIY

publié le **02/06/2011**, vu **2507 fois**, Auteur : Le Droit en l'Etat

La comparution initiale de Ratko Mladic devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye a été fixée à vendredi matin, annonce le TPIY dans un communiqué. L'ex-chef militaire des séparatistes serbes de Bosnie a été extradé mardi soir aux Pays-Bas et a passé sa première nuit au quartier pénitentiaire de Scheveningen.

Il comparaîtra pour la première fois devant des juges vendredi à 10h, et devra faire savoir s'il plaide coupable ou non coupable des chefs d'accusation retenus contre lui. Le procureur du TPIY, Serge Brammertz, a déclaré ce emrcredi matin sur l'antenne de la radio autrichienne ÖRF que tout serait fait pour que le procès ne s'éternise pas.

L'état de santé de Mladic, un sujet de préoccupation pour le TPIY

«Il est très difficile de dire combien de temps cela durera. Le problème ne viendra pas de l'accusation, nous avons déjà actualisé notre dossier d'accusation, mais la question sera de savoir de combien de temps la défense aura besoin pour préparer son dossier», a déclaré celui qui a succédé à Carla del Ponte en 2008. Lors d'une conférence de presse ce mercredi midi, il a ajouté que l'état de santé de Ratko Mladic était un sujet de préoccupation que le TPIY prend très au sérieux.

Par ailleurs, le tribunal mis en place par l'Onu pour juger les crimes commis en ex-Yougoslavie n'a pas encore pris de décision sur la possibilité de lier les procès de Mladic et de Radovan Karadzic, l'ex-chef politique des Serbes de Bosnie, arrêté lui en juillet 2008, a ajouté le procureur. Arrêté jeudi dernier par la police serbe à une centaine de kilomètres de Belgrade, Ratko Mladic est inculpé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide pour le massacre de 8.000 Musulmans à Srebrenica, en juillet 1995, et les 43 mois de siège de Sarajevo (1992-1995).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés